

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le 20 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire.

### Étaient Présents :

**MM.** Claude FERRER, Jane MAISON, René PULI, Dominique POMMIER, Patrick DORANDEU, Francis VILA, Bernard REMEDI, Catherine GRAINGER, Jean VISELLACH, Elisa TELL, Francine BORRAT, Jean-Michel FITE, Lorraine PALAU

**Absents excusés :** Christian DUNYACH, Thomas RICARD a donné procuration à Jean-Michel FITE

Les points suivants ont été traités :

### Remplacement d'une conseillère communautaire démissionnaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 15 avril 2016 il avait été décidé de désigner M. Thomas RICARD en remplacement de Mme Véronique PEUZIAT, conseillère communautaire démissionnaire.

Cette nomination a appelé des observations de la Préfecture au titre de la légalité. L'alinéa premier de l'article L273-10 du code électoral dispose que « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. »

L'alinéa 2 prévoit que « lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Mme Dominique POMMIER.

Le Conseil Municipal, après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

- Désigne Mme Dominique POMMIER, conseillère communautaire en remplacement de Mme Véronique PEUZIAT, démissionnaire.

### Tarifs pour les abonnements de la piscine municipale

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la piscine municipale n'ont pas bougé depuis 2002.

Il explique que les abonnements sont trop bas, considérant que les abonnés peuvent aller matin et après-midi à la piscine.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

- Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

PRESTATION	Ancien tarif	Nouveau tarif
½ journée à partir de 15 ans	2.00 €	2.00 €
½ journée de 5 à 14 ans inclus	1.50 €	1.50 €
½ journée colonies de vacances (par enfant)	0.50 €	0.50 €
½ journée tarif réduit GCSMS Alt Vallespir – à partir de 15 ans	1.50 €	1.50 €
½ journée tarif réduit GCSMS Alt Vallespir – de 5 à 14 ans inclus	1.00 €	1.00 €

<b>Abonnement 15 jours suivis</b>		
à partir de 15 ans	15.00 €	23.00 €
De 5 à 14 ans inclus	10.00 €	16.00 €
<b>Abonnements mensuels</b>		
à partir de 15 ans	26.00 €	45.00 €
De 5 à 14 ans inclus	18.00 €	28.00 €
<b>Abonnement saison</b>		
à partir de 15 ans	36.00 €	58.00 €
De 5 à 14 ans inclus	32.00 €	46.00 €

#### Tarifs pour les carnets « Resto-Ciné »

Monsieur le Maire propose qu'avec l'accord des restaurateurs du village, une entrée cinéma soit offerte dans la consommation d'un menu : « Resto-Ciné ». Ce concept permettrait de faire connaître le Cinéma et d'augmenter ainsi les entrées.

Les restaurateurs ont été contactés et sont d'accord pour proposer un menu resto-ciné (entrée cinéma incluse). Ils pourront acheter des carnets de 10 entrées à 50 €.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- De fixer le tarif du carnet de 10 entrées « Resto-Ciné » à 50 €
- Ce carnet sera valable 1 an à compter de la date d'achat
- D'intégrer cette prestation dans la régie de recette du Cinéma
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### Décision modificative de crédits n°1 pour le cinéma

Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget primitif, l'excédent d'investissement des années antérieures n'avait pas été reporté au cinéma, il convient donc de l'intégrer par une décision modificative de crédits.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

la modification de crédits suivante :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D2188 acquisitions matériels divers	4 000 €
D2313 immobilisations en cours	13 541 €
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>17 541 €</b>
R001 Excédent antérieur reporté	17 541 €

#### Charte cabanisation : désignation d'un correspondant

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 22 mars 2016, le conseil municipal a adopté la « charte cabanisation ».

Il convient de désigner un délégué qui représentera le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

- Désigne Mme Elisa TELL délégué de la charte cabanisation.

**Attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande**

Sur la proposition de Monsieur le Maire de reconduire les montants des subventions attribuées les années précédentes pour les associations

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande ainsi qu'il suit :

<b>Association</b>	<b>Montant alloué</b>
ACCA	1 200 €
ADMR	250 €
Gymnastique Volontaire	400 €
Le Souvenir Français	150 €
Judo Club	700 €

**Avenants aux marchés de rénovation du VVF**

Monsieur le Maire explique que lors de la rénovation du VVF, certains travaux supplémentaires sur la 2<sup>ème</sup> tranche ont été nécessaires. Sur la proposition du maître d'œuvre, il propose que des avenants soient votés.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'accepter les avenants suivants :

<b>Entreprise</b>	<b>N° du Lot</b>	<b>Montant 2<sup>ème</sup> tranche HT</b>	<b>N°Avenant et montant HT</b>	<b>Montant final 2<sup>ème</sup> tranche HT</b>
Galceran – Tallet	1– gros-oeuvre	40 510.00 €	N°1 + 3 599.00 €	44 109.00 €
ARTCOM	2- Equipements	5 260.60 €	N°1 - 1 465.60 €	3 795.00 €
Raynal Electricité	3- électricité	47 270.00 €	N°3 + 2 928.92 €	50 199.27 €
Menuipro	4- menuiseries cuisine	37 532.50 €	N°3 + 1 376.80 €	38 909.30 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent

**POCTEFA – modification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 31 octobre 2015, le projet de valorisation du patrimoine naturel et culturel dit « PATRIMC@T » porté par le Pays d'Art de d'Histoire Transfrontalier (PAHT), dans le cadre du programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne – France – Andorre (POCTEFA), avait été adopté.

Le plan de financement avait été élaboré sur un montant prévisionnel de la dépense de 1 150 000 €. Le projet retenu a été rabaissé de 13 %, il faut donc modifier le plan de financement.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de la dépense	920 000 €
------------------------------------	-----------

Europe FEDER	65 %	598 000 €
Autofinancement	35 %	322 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### Terrasses et étalages

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement d'occupation du domaine public par les terrasses et étals a été validé en 2009 par le Conseil Municipal et modifié en 2014.

Il informe le conseil municipal qu'un commerçant a fait une demande de création de terrasse devant l'ancienne régie électrique.

#### Panneaux publicitaires inter frontaliers

Monsieur le Maire explique que la ville de Camprodon propose un projet de signalisation touristique transfrontalière entre Camprodon et Prats de Mollo la Preste. Des panneaux publicitaires sur Prats et sur Camprodon seraient placés dans les deux villages. Le montant estimatif de la dépense pour deux panneaux serait de 1900 €.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'accepter le principe de la pose de panneaux publicitaires « visitez Prats de Mollo » et « visitez Camprodon »
- De demander le financement de l'Europe pour ce projet
- De prévoir le plan de financement suivant :

Estimation de la dépense	<b>2 722.50 € TTC</b>
Subvention Europe	1 361.25 €
Autofinancement	1 361.25 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### Découverte du chemin de la Retirade entre Mollo (Ripollès) et Prats de Mollo (Vallespir)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mollo a monté un dossier pour la valorisation du chemin de la Retirade par la pose de panneaux d'information touristique, propose que la Commune fasse pareil du côté français.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'accepter le principe de valorisation du chemin de la Retirade,
- De demander le financement de l'Europe pour ce projet
- De prévoir le plan de financement suivant :

Estimation de la dépense	<b>13 202 € TTC</b>
Subvention Europe	6 601 €
Autofinancement	6 601 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### Etude de faisabilité d'une centrale électrique

Monsieur le Maire explique que les différentes réformes concernant les fournisseurs d'électricité entraînent des baisses du chiffre d'affaire de la régie électrique municipale alors que la dépense reste constante.

Le Conseil d'Administration de la Régie dans un premier temps fait tout pour maîtriser la dépense et envisage de réduire la perte des recettes par l'achat d'électricité à des prix plus avantageux. Soit par un changement de fournisseur soit par la réalisation d'une 2<sup>ème</sup> centrale électrique ce qui permettrait de maintenir la régie électrique sur Prats de Mollo la Preste.

Afin de déterminer au mieux où implanter la nouvelle centrale, une étude de faisabilité devrait être menée. Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'entreprendre les démarches pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une centrale hydroélectrique
- De demander à l'ADEME une aide à hauteur de 60 % de la dépense
- De prévoir le plan de financement suivant :

Frais d'étude – montant prévisionnel de la dépense	<b>15 000 €</b>
Subvention ADEME	9 000 €
Autofinancement	6 000 €

- De modifier les crédits du budget énergie renouvelable pour permettre le financement de cette étude
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

#### Décision modificative de crédits Budget Energie Renouvelable

Afin de financer l'étude de faisabilité d'une nouvelle microcentrale hydroélectrique une modification de crédits est nécessaire au budget énergie renouvelable.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour ...14.....

DECIDE :

- De voter la modification suivante :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D2031/20 Frais d'étude		15 000 €
D2313/23 immobilisations	15 000 €	

#### Rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du **service d'eau potable**.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour ...14.....

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

#### Rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif 2015

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité **du service d'assainissement collectif**.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour ...14.....

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

#### Dossier territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été obtenue le 12 octobre 2015 pour la réalisation d'une étude de faisabilité de photovoltaïque à La Bernède et aux ateliers municipaux.

Dans un premier temps il est nécessaire de faire un relevé d'existant ainsi qu'un diagnostic de structure de toitures en vue de l'installation de panneaux photovoltaïque.

Monsieur le Maire a fait réaliser des devis par le cabinet ART Architecture et par le bureau d'études SETEC Bascou, s'agissant de montants forfaitaires, il est nécessaire de délibérer.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'accepter le devis, d'A.R.T. Architecture concernant le relevé d'existant pour un montant de 17 000 € HT soit 20 400 € TTC.
- D'accepter le devis de SETEC Bascou, concernant le diagnostic structure de toiture pour un montant de 16 700 € HT soit 20 040 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

#### Requalification du pôle communal « La Bernède » – mandat d'études et réalisation avec paiement direct par le mandataire.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 février 2016 la Commune devenait actionnaire de la SPL Perpignan Méditerranée.

Afin de mener à bien l'opération de requalification du pôle communal « La Bernède » la Commune va confier à la SPL Perpignan Méditerranée le suivi des études ainsi que la réalisation du projet en son nom et pour son compte.

Le coût de ce service comprend une rémunération au forfait

- 9 800 € HT pour l'élaboration des pièces nécessaires aux dossiers de demandes de subventions
- 14 000 € HT concernant l'élaboration du programme technique détaillé de l'ensemble du projet de requalification du pôle « La Bernède »

Et une rémunération au pourcentage : fixée de 0 à 4 % du coût de l'ouvrage (soit une rémunération prévisionnelle de 100 000 € pour un montant estimé à ce jour de 2 500 000 € HT).

Pour cela une convention de mandat d'études et réalisation avec paiement direct par le mandataire, fixant les conditions particulières d'intervention de la SPL pour la Commune doit être passée.

Le conseil municipal après délibération

VOTE : contre..... abstentions ..... pour .....14.....

DECIDE :

- D'accepter les conditions fixées dans la convention de mandat d'études et réalisation avec paiement direct par le mandataire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la Commune.

#### TOUR DE TABLE

Claude FERRER :

- Parle de l'organisation de la journée du 3 septembre

Lorraine PALAU

- Fait le compte rendu de la réunion de la commission communication et de l'avancée du site internet

Dominique POMMIER :

- Relate la pose de la borne du méridien de Paris au Coll del Pal

Jane MAISON :

- Parle de l'organisation des feux la St Jean
- Anna Colomer, Conseillère Municipale à la Culture de la Mairie de Camprodon, propose le prêt de l'exposition de la Retirada (avec les photos Alis), pour la fin août et jusqu'au 5 septembre ;
- Pour le Chari Vari des 23 et 24 juillet, il faudra prévoir le repas de midi pour les gagnant de Condon
- La commune a demandé l'inscription de l'école aux cours de catalan (9€/H)
- Fait le compte rendu du conseil d'école : la fête de l'école aura lieu le 25 juin
- A la rentrée il y aura 61 enfants scolarisés – 7 enfants de moins de 3 ans sont en attente d'inscription mais la maternelle a déjà 24 inscrits.

Francis VILA :

- Propose qu'un panneau voie sans issue soit placée à l'entrée du lotissement Can Fonts – accepté
- Radio Xipots va reprendre à partir du 2 juillet – Ils se mettront dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Foyer Rural